



Les enfants ont mis des couleurs sur les droits de l'enfant.

L'enfant au cœur de ses droits

Le 19 novembre dernier, dans ses locaux à Beauvais, l'UDAF de l'Oise a ouvert ses portes aux familles et à leurs enfants dans le cadre de la Journée mondiale des droits de l'enfant. L'idée était de rappeler l'importance accordée à l'enfant dans la vie familiale.

Cette année, lors de la journée internationale des droits de l'enfant, la France célèbre l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989. En organisant un événement à cette occasion un mercredi, l'UDAF de l'Oise souhaitait permettre la participation de tous, notamment des plus jeunes, afin que ces derniers découvrent de façon ludique et pédagogique leurs droits.

Munis d'un passeport, les enfants ont ainsi participé à des ateliers, jeux, quiz et énigmes. Le parcours, réalisé avec l'appui des parents et des professionnels, a permis de rappeler l'importance de connaître ses droits pour bien grandir.

Le service d'Aide à la Gestion du Budget Familial a été pleinement mobilisé tout au long de la journée, tant dans la participation des familles qu'il accompagne que dans l'organisation, soutenu par le service Espace Famille Parentalité. Ensemble, ils ont largement contribué à la réussite de l'événement.

Parallèlement à ces temps de « jeu » destiné au jeune public, les familles ont quant à elle découvert les dispositifs portés par l'UDAF de l'Oise conçus pour accompagner les parents et soutenir le développement des enfants.

Les professionnels ont notamment présenté :

- le Point Conseil Budget qui apporte des réponses aux questions d'argent, de banque et de budget,

- les actions d'accompagnement à la parentalité, incluant des ateliers parents-enfants et des groupes de parole (voir page 2)

- le dispositif PEP'S – Parcours pour les enfants de parents séparés – qui propose des groupes de parole pour que les enfants vivent le mieux possible cette transition familiale,

- le programme Lire et Faire Lire, favorisant l'accès à la lecture dès le plus jeune âge.

Des intervenants extérieurs ont également animé des temps de lecture, de création artistique et d'ex-

pression corporelle pour divertir les participants à cette journée.

En fin de parcours, une remise des diplômes des droits de l'enfant a été organisée, suivie d'un goûter convivial. Des lots ont également été remis aux enfants, venant ainsi clôturer cet événement dans un moment festif et chaleureux.

À travers cette initiative, l'UDAF de l'Oise réaffirme son engagement à accompagner les familles, tout en plaçant l'enfant et le respect de ses droits au cœur de ses actions. ■



Munis d'un passeport, les enfants ont participé à divers jeux et ateliers.



Une fresque a été réalisée par les enfants avec quelques mots clés qu'ils ont souhaité imaginer.



Pendant que les enfants s'amusaient, les familles ont pu découvrir les dispositifs de l'UDAF.



Les enfants ont pu apprendre qu'eux aussi ont des droits dans la vie.



Accompagner les parents et les enfants dans certains moments de leur vie, comme une séparation, est une des compétences du service.

Au sein du service Espace Famille Parentalité, Marine, Isabelle, Ophélie et Louise sont les chevilles ouvrières. À quatre, elles orchestrent les rendez-vous et ateliers pour que les familles retrouvent sérénité et échanges. Au travers de quatre dispositifs, elles interviennent ainsi dans les domaines suivants :

- Accompagnement à la parentalité : pour accompagner les parents dans leurs difficultés avec leur enfant et bénéficier de conseils pour retrouver une harmonie familiale.

- Médiation familiale : pour accompagner à la résolution d'un conflit, rétablir la communication ou apaiser les relations familiales suite à une démarche personnelle, ou sur demande d'un juge aux affaires (voir page 4).

- Médiation familiale en assistance éducative : pour gérer des situations conflictuelles qui génèrent du danger pour l'enfant sur demande d'un juge des enfants.

- PEP'S ou Parcours pour les enfants de parents séparés : pour aider les enfants à mieux vivre la séparation de leurs parents et s'approprier le nouveau schéma familial.

« L'ensemble de ces dispositifs s'inscrit dans un processus volontaire, indique Marine Baigneux, cheffe du service Espace Famille Parentalité. Même si les familles nous sollicitent à la demande de la Justice, elles seules décident de s'y investir ou non. » Le fil conducteur de chacun des dispositifs reste néanmoins le même : que les familles retrouvent un apaisement certain et, pour celles qui ont des enfants, que ces derniers soient protégés... car un enfant doit rester un enfant.

PEP'S, le dernier né des dispositifs

Le dispositif PEP'S, né en 2025, propose des groupes de parole par groupe de huit enfants dont les parents sont séparés ou divorcés. « Rien n'est tabou ici, insiste Marine Baigneux. Les enfants expriment leurs émotions et osent dire des choses à leurs parents qu'ils n'auraient jamais dites par le passé. L'effet de groupe libère leurs paroles. » Et c'est avec écoute et bienveillance que les parents accueillent ces mots pour accompagner leurs enfants dans une transition familiale parfois complexe, voire douloureuse.



L'équipe du service Espace Famille Parentalité reçoit les familles pour les aider à retrouver un équilibre familial.

N°16 Janv/Fév/Mars 2026



PARENTALITÉ & FAMILLES

Aider les parents à devenir... parents



Page 2

REGARD DE PRO

Le parent parfait n'existe pas



Page 3

MÉDIATION & ACCOMPAGNEMENT

Et si une tierce personne permettait de rétablir le dialogue au sein des familles



Page 4



Plus que jamais aux côtés des familles et des parents

Permettez-moi, même un peu tardivement, de vous souhaiter une belle et douce année, et en particulier la santé, indispensable pour assumer vos engagements personnels et associatifs au service des familles.

Cette nouvelle lettre aborde les questions liées à la parentalité et interroge ainsi le « métier » de parent. Naturel ou inné pour certains, cet engagement n'en reste pas moins exigeant : la vie des familles n'est pas « un long fleuve tranquille ». À mesure que les enfants grandissent, la parentalité évolue, la relation se transforme, ouvrant un nouveau chapitre. C'est aussi cette richesse de la vie familiale que les Français plébiscitent.

Une enquête de l'Observatoire des familles de l'UNAF met en lumière plusieurs constats marquants et rassurants : « Être parent, un rôle exigeant mais gratifiant », « Être parent est un plaisir, une source de bonheur et de fierté », « Des difficultés assumées, que les parents surmontent une à une au quotidien », « Quatre difficultés à part égale : équilibre avec les autres rôles, manque de temps, problèmes financiers et pressions ».

« Finalement, les parents sont conscients de leurs responsabilités et sont demandeurs de repères afin de les assumer de la meilleure manière : la moitié des parents veulent être aidés, encore plus les parents d'enfants de 6 à 10 ans et les urbains. Les quatre types d'accompagnement proposés intéressent à part égale, et ce, qu'ils soient père ou mère. »

Parmi ces accompagnements figurent notamment le suivi individuel avec un professionnel ou encore des lieux ressources permettant de rencontrer des intervenants capables de répondre à des questions spécifiques. En mettant en lumière ses services, tels que l'Espace Famille Parentalité, l'UDAF affirme son rôle d'accompagnement en proposant des outils et des lieux d'écoute au service des familles, afin de permettre à chacun de retrouver équilibre et place, notamment à l'abri des conflits parentaux, dans un cadre apaisé où dialogue et communication sont privilégiés.

Le témoignage d'une psychologue vient enfin conforter les choix de l'UDAF de mobiliser ses énergies au bénéfice des familles : notre ADN, notre raison d'être.

Henri Baclet
Président UDAF 60



Aider les parents à devenir... parents



La société évolue... les parents et les enfants avec. Qu'ils soient élevés avec leurs deux parents, un seul, au sein d'une famille recomposée ou homoparentale, des tensions ou des difficultés peuvent naître et nécessiter un soutien, voire un accompagnement.

Le modèle familial évolue avec la société.

Un enfant n'est pas livré avec un mode d'emploi, loin s'en faut ! Et l'enfant d'hier n'est pas celui d'aujourd'hui... à l'image des familles d'ailleurs, dont le schéma a nettement évolué au cours de ces décennies faisant place à une société aux modèles de vie plus diversifiés. Davantage de femmes travaillent, la part des familles monoparentales progresse, le nombre de couples de même sexe augmente... bref, les repères évoluent et font naître de nouvelles problématiques qu'il convient d'identifier pour mieux les prendre en charge.

Mais, la parentalité c'est quoi ?

Si la Commission nationale consultative des droits de l'homme définit la parentalité par ses aspects juridiques, avec les devoirs des parents et leurs droits relatifs à l'autorité parentale et à la filiation, il convient plutôt de définir la parentalité comme étant l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Et cette notion a aujourd'hui, plus que jamais, son importance pour assurer, voire renforcer, le lien entre un adulte et un enfant pour que chacun grandisse et évolue comme il se doit. Néanmoins, à l'heure d'une société technologique, numérique et structurellement changeante, des dif-

ficultés peuvent apparaître, qu'elles soient passagères ou durables : comportement, communication, inquiétudes... les relations parent/enfant ne sont pas toujours de tout repos.

Mais comment les gérer, y faire face, les apaiser, les régler ? En parler est déjà un premier pas. Il n'est malheureusement pas toujours aisé de trouver le bon interlocuteur à qui se confier, celui qui prendra en main les tensions et qui saura écouter sans juger.

À l'UDAF, soutenir les adultes dans leur rôle de parent et restaurer l'harmonie familiale sont donc des missions qui lui sont chères. Pour ce faire, groupes de parole et ateliers parents(s)/enfant(s) existent. Répondre aux interrogations des parents, les aider à mieux identifier et comprendre les besoins de leurs enfants, renforcer les liens familiaux sont autant de solutions proposées. Echanger avec d'autres parents peut également être salvateur, pour se sentir moins seul et trouver, ensemble, des pistes de réflexion et/ou des réponses.

De même, les ateliers parents(s)/enfant(s), tels que l'initiation à la danse, l'équithérapie ou la kinésiothérapie proposés par l'UDAF, offrent à chacun

un moment privilégié et unique pour partager, se reconnecter et développer confiance et complicité mutuelles.

Parce qu'être parent c'est aussi accepter d'être aidé et accompagné pour vivre et assumer pleinement la parentalité. ■

**>>> Plus d'informations auprès de l'UDAF :
03 44 06 83 83
espacefamilleparentalite@udaf60.fr**

Quelques repères (source Insee – 2020)

- >> 8 millions de familles résident avec au moins un enfant mineur à la maison
- >> Une famille sur quatre (25%) est monoparentale
- >> Une famille sur cinq (21%) vit avec trois enfants ou plus au domicile
- >> 9% des familles sont des familles recomposées



Marie-Laure MAINPONTE
Pour Marie-Laure Mainponte, psychologue libérale depuis une dizaine d'années, il faut s'autoriser à ne pas être des parents parfaits, mais s'adapter aux besoins de l'enfant.

Du point de vue du psychologue, c'est quoi la parentalité ?

La parentalité ne se réduit pas au seul fait d'avoir un enfant ni aux seuls actes éducatifs. C'est un processus psychique, relationnel et évolutif. Comme on le dit souvent, on ne naît pas parent, on le devient dans un mouvement fait d'ambivalence, de doutes et d'ajustements. Cela engage profondément son identité, ses affects et peut venir réactiver sa propre histoire d'enfant.

La fonction parentale peut aujourd'hui, en raison de l'évolution de la société et de la diversité des modèles familiaux, être portée par différents adultes : les parents, les beaux-parents, les grands-parents, les institutions... Dans tous les cas, la parentalité se définit comme une réponse qui doit être apportée aux besoins de l'enfant (affectifs, corporels, psychiques) et une capacité à lui procurer une sécurité affective au travers d'un cadre, de repères qui lui sont nécessaires pour s'autonomiser.

Pourquoi est-ce un sujet d'actualité ?

La parentalité n'est pas un concept nouveau, mais on observe une montée des préoccupations autour du développement de l'enfant, devenu aujourd'hui une priorité éducative et sociétale.

Ce sujet est médiatisé, trop peut-être. On fait de la parentalité une projection des inquiétudes de la société, alors même qu'on assiste à une mutation profonde de la famille.

Les parents sont également soumis à une forte pression de la « bonne parentalité ». Ils reçoivent des didacts de toutes parts (famille, réseaux sociaux, médias) s'agissant de l'alimentation, de l'exposition aux écrans, de la parentalité positive... Aujourd'hui, la parentalité est scrutée et se complexifie. Mais la perfection n'existe pas, elle est même, à mon sens, pathogène.

Le parent parfait n'existe pas

Marie-Laure Mainponte est psychologue clinicienne à Beauvais. Elle reçoit des adultes qui s'interrogent sur leur façon d'éduquer leur(s) enfant(s), et souvent en difficulté dans leurs fonctions parentales.

Concrètement, dans votre cabinet, à quelles difficultés êtes-vous confrontée ?

Je reçois de plus en plus de parents sous pression, parfois épuisés qui se comparent, qui ont peur d'être de mauvais parents. Mon rôle n'est pas de leur donner des conseils, mais de les déculpabiliser. On me consulte également dans le cadre de séparations ou de divorces où l'enfant est souvent un enjeu au cœur d'un conflit parental. Chacun doit faire le deuil de la famille idéale et trouver sa place dans ce nouveau schéma familial.

Il y a aussi les familles recomposées dont le rôle de beau-parent est un véritable défi car ce dernier doit faire la place à un enfant qui n'est pas le sien, avec des valeurs éducatives parfois différentes des siennes.

Enfin, on est face à une montée en puissance de couples qui ne veulent plus d'enfant en raison de leurs angoisses liées à l'instabilité du monde dans lequel on vit et à leurs préoccupations économiques ou environnementales. Je constate que les jeunes couples réfléchissent davantage aux responsabilités qu'implique la parentalité.

Avez-vous des conseils à formuler aux parents ?

Il est important de leur rappeler que poser un cadre et des limites est essentiel à un enfant, car cela le sécurise.

Il faut également autoriser les adultes à ne pas être des parents parfaits, mais des parents qui s'adaptent « suffisamment » aux besoins de leurs enfants. Selon Donald Winnicott, pédiatre et psychanalyste, « Ce qui compte, ce n'est l'absence de faille mais la capacité à réparer ».

Par conséquent, quand on se sent en tant que parent en difficulté, dépassé ou épuisé, il ne faut surtout pas hésiter à demander de l'aide à des professionnels de santé, psychologues ou associations, qui apporteront écoute, soutien et neutralité. ■



Isabelle DABIN
Isabelle Dabin, médiatrice familiale à l'UDAF, reçoit couples ou familles pour des séances d'1h30 à 2h afin de renouer le dialogue ou trouver une meilleure communication.

Faire appel à un tiers neutre et impartial peut être une solution pour retrouver calme et sérénité au sein d'une famille. C'est ce qui s'appelle la médiation familiale. Qu'elle soit sollicitée spontanément ou proposée par la justice, elle permet de « poser » les situations pour que chacun s'écoute et s'entende.

Dans la plupart des cas, ce sont des couples en cours de séparation ou déjà séparés avec des enfants mineurs à charge qui sont reçus. Mais cela peut aussi être des parents et des adolescents, des fratries, pour des conflits, des difficultés d'échanges, des problèmes d'entente successorale... « Je ne suis ni un avocat, ni un juge, insiste Isabelle Dabin, médiatrice. Dans le cas des séparations de couples, je suis là pour restaurer et apaiser la communication parentale. Souvent, les ressentis du père et/ou de la mère sont négatifs, l'un et l'autre n'ont pas envie de s'écouter. Or, mon rôle est de leur faire comprendre qu'ils ont deux histoires : une de couple qu'ils doivent accepter comme étant terminée, l'autre comme parent et que c'est l'intérêt de leur enfant qui prime. »

Par séance d'1h30 à 2 heures, dont le nombre est variable, les parents sont donc reçus ensemble. Selon l'histoire et l'âge des enfants, ces derniers peuvent y être associés, mais cela reste ponctuel. Une convention parentale vient parfois clore cette médiation. Dans un document qui peut être déposé auprès du Juge aux affaires familiales, y sont formalisées les solutions adoptées par les parents, qu'il s'agisse de mode de résidence, de contribution financière, mais aussi de détails du quotidien comme le régime alimentaire, les sorties... « La famille reste le fil conducteur de notre action », rappelle la médiatrice.

Une médiation parents / adolescents parfois nécessaire

Si la majorité des rendez-vous qu'elle accompagne concerne des couples, le nombre de médiation entre parents et adolescents et intergénérationnelle sont en augmentation. « Le parent n'est pas un copain

Et si une tierce personne permettait de rétablir le dialogue au sein des familles

Isabelle Dabin est médiatrice familiale à l'UDAF de l'Oise. Avec deux autres collègues, elle reçoit les familles à Beauvais, Creil, Compiègne, Chantilly, Chaumont-en-Vexin et Senlis pour rétablir le dialogue, apaiser les conflits...



La médiation familiale s'adresse également aux parents et adolescents qui rencontrent des problèmes de communication.

et l'adolescent doit comprendre qu'il est placé sous la responsabilité de son ou ses parents. Chacun doit reprendre sa place ». L'approche est bien évidemment différente, mais l'idée reste la même : faire en sorte d'apaiser les tensions familiales et renouer le dialogue.

C'est ainsi qu'Isabelle Dabin se remémore ce père qui a pu renouer avec un de ses enfants. L'adolescent a participé à la médiation en acceptant d'écouter son père et inversement. Sans se juger, les deux ont pu reprendre une relation père/fils.

De même, cette maman et ses filles qui ont pu, lors de séances, se parler dans le calme, sans un ton plus haut que l'autre, ce qui était pourtant devenu impossible chez elles.

« Je reçois les conflits et les confidences, avoue la médiatrice. Mais mon rôle n'est pas de juger ni de prendre parti ».

Les séances de médiation, qui ont lieu au rythme défini par les familles, sont un réel soutien. Le coût de celles-ci est en partie pris en charge par la CAF (Caisse d'allocations familiales). ■

**>>> Plus d'informations auprès de l'UDAF :
03 44 06 83 83
espacefamilleparentalite@udaf60.fr**

La médiation, un métier à part entière

Faire appel à un médiateur familial, ce n'est pas faire appel à un conseiller conjugal ou à un psychologue.

« La médiation familiale intervient lorsque la décision de séparation d'un couple est prise, rappelle Isabelle Dabin. Le conseiller conjugal, lui, intervient quand le couple est en crise pour apaiser leur relation. »

Il en est de même pour le psychologue qui peut être amené à travailler sur les histoires et les traumatismes liés à la petite enfance par exemple, ou à creuser dans l'inconscient et le subconscient. « En tant que médiateur, on travaille sur le quotidien, sur ce qui se passe ici et maintenant. »